

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Puy-en-Velay, jeudi 22 avril 2021

### **VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN HAUTE-LOIRE ÉLARGISSEMENT DES PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU COVID-19 : OUVERTURE DE CRÉNEAUX (ASTRAZENECA) POUR FACILITER L'ACCÈS À LA VACCINATION**

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,5 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et en Haute-Loire, ce sont près de 51 144 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin et 22 821 qui ont reçu les deux doses.

Afin de poursuivre l'accélération de la vaccination, dès la fin de semaine dernière des plages horaires ont été dédiées dans des centres de vaccination pour faciliter l'accès à certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus.

La liste de ces professionnels est élargie à certains salariés particulièrement exposés. Ainsi, en complément des personnes indiquées la semaine dernière **sont, éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans** :

- **Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;**
- **Conducteurs et livreurs sur courte distance**
- **Conducteurs routiers**
- **Chauffeurs de taxi et de VTC**
- **Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)**
- **Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets**
- **Agents de gardiennage et de sécurité**
- **Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries**
- **Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande**
- **Professionnels des pompes funèbres**

Cette liste est accessible sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ([voir](#)).

Pour répondre à cet élargissement, une nouvelle organisation a été mise en œuvre en Haute-Loire. Le centre du stade Massot au Puy en Velay, avec l'appui du SDIS, propose dès à présent des créneaux doctolib dédiés pour la journée du samedi 24 mars de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00. La vaccination de ces professionnels ciblés se fera avec le vaccin **Astrazeneca**.

La réservation d'un créneau sur doctolib est impérative. Compte tenu du nombre de personnes potentiellement concernées, il n'est plus possible de se présenter sans rendez-vous. Les professionnels éligibles doivent donc s'inscrire via doctolib puis, le jour de la vaccination présenter un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire pour les salariés.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens.

Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Pour rappel, les professionnels éligibles à ce dispositif depuis la semaine dernière, lorsqu'ils sont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires ;
- les douaniers de la branche surveillance.

### **Comment prendre rendez-vous en ligne ?**

- Aller sur le site <https://www.doctolib.fr/>
- Sélectionner « Prendre rendez-vous »
- Une fenêtre s'ouvre : il faut indiquer la ville où l'on souhaite se faire vacciner
- Sélectionner ensuite la catégorie de population concernée : « Autres professions prioritaires de + de 55 ans »

Après ces différentes étapes, les personnes auront accès à la planification des rendez-vous intitulée : « ASTRAZENECA RENDEZ-VOUS EN LIGNE ».

#### **Contacts presse**

Préfecture de la Haute-Loire  
Service presse : [pref-communication@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-loire.gouv.fr)  
[www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Service presse : 04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)